

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0044670

Optique 155788 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02312

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUKHTAR NAB

06/10/1952

Date de naissance :

Adresse : RES. AL FAIR Imm. E N° 3 Avenue C

HAY AL Qods 20610 BERNDAL 2 Casablanca

Tél. : 06 63 03 69 11

Total des frais engagés : .Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed

MEDECINE GENERALE

Expert Assementé - ECHOGRAPHIE

96, Rue Walili Hay Laayouna Derb Soltan - Casablanca

Tél : 05.22.28.39.79 / GSM : 06.61.15.56.19

27 MARS 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : MOUKHTAR NEZHA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Docteur OR*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 27/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : *MOUKHTAR NEZHA*

Authorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 MARS 2023			150000	Haj GUENNOUN Mohamed MEDECINE GENERALE Expert Assermenté ECHOGRAPHIE 96, Rue Wallili Hay Laâyoune Darb Soltan - Casablanca Tél. C. 06.22.28.99.79 / GSM : 06.51.15.55.19

PHARMACIE FOUARAT

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur

Dr El Jamal Mohamed Haj
23 Bd Al Fouarat Hay
CC E Qods 2 Sidi Bernoussi
Casablanca Tél 0522 66062

EXECUTION DES ORDONNANCES

Date	Montant de la Facture
27/03/23	422,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type

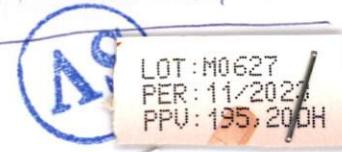
Docteur Haj GUENNOUN Mohamed
MEDECINE GENERALE
EXPERT ASSEMENTÉ
ECHOGRAPHIE

الدكتور الحاج گنون محمد
 الطبيب العام
 خبير ملحف
 الفحص بالصدى

Casablanca, le : 27 MARS 2023 الدار البيضاء في

ANNAOKHITATAR NEZHA

195,20 Zivlox 400



55,40 1 ypi 200
 Enrga 200



89,50 Apizol 800
 2 ppi



82,10 Éral 20



422,20

1 gebu 2 16,10

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed
MEDECINE GENERALE
Expert Assementé - ECHOGRAPHIE

96, Rue Walili - Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca

نقطة وليلي 96 العيون - درب السلطان - الدار البيضاء

96, Rue Walili - Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca

Tél. : C. : 05.22.28.99.79 / D. : 05.22.61.85.40 - GSM : 06.61.15.56.19